

Energie

Plan 100 000 logements

ou Plan de réhabilitation énergétique et environnementale des logements en Nord-Pas de Calais

Objectifs :

- Isoler qualitativement 100 000 logements d'ici 2015 et 1 400 000 d'ici 2050,
- Développer un nouveau modèle de financement de la rénovation thermique accessible à tous,
- Lutter contre le dérèglement climatique,
- Lutter contre la précarité énergétique tout en améliorant le confort de vie,
- Développer l'emploi local.

Le Nord-Pas de Calais compte environ 1 750 000 logements dont 80% ont été construits il y a plus de 20 ans (1 400 000 logements). L'essentiel de ce patrimoine bâti géré pour 20% par les bailleurs sociaux est détenu à 80 % par des propriétaires privés. La consommation énergétique moyenne d'un logement régional se situe à plus de 300 kWh/m².an (avec des consommations pouvant atteindre dans certains cas 700 kWh/m².an). Les conséquences en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de factures énergétiques ou d'inconfort du point de vue sanitaire (qualité de l'air, humidité, ventilation,...) sont élevées et frappent d'abord les plus défavorisés.



Les engagements internationaux et européens conduisent les pays à réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre (soit une optique « facteur 4 ») à l'horizon 2050, ce qui passe notamment par une baisse de la consommation énergétique de la France.

Face à ce constat préoccupant et bien que n'ayant pas de compétence « logements », les élus EELV actent dans leur accord de gestion avec le PS, l'engagement du plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens avec dans un premier temps, un objectif prévisionnel de viser 100 000 logements en Basse Consommation (104 kWh/m².an) d'ici à 2015.

Chiffres Clés

40 000 logements déjà rénovés depuis 2010,
30 000 à 35 000 logements rénovés par an : c'est le rythme attendu avec le Tiers investisseurs,
20 000 emplois maintenus/créés durant 40 ans
16 000 logements rénovés par an : c'est le rythme déjà atteint en 2013,
650 salariés du bâtiment formés par an,
75 auditeurs thermiques formés pour l'Audit Energétique et Environnemental,
7 nouveaux plateaux techniques sur la qualité de l'enveloppe des bâtiments dans les lycées

Dans les faits

Enclencher : Engagé dès 2010, le plan 100 000 logements s'est appuyé sur le programme « Qualité de l'habitat » de la rénovation urbaine pour enclencher immédiatement les rénovations énergétiques de qualité.

Connaître et organiser : En parallèle la Région a créé en testant sur 600 logements représentatifs un Audit Energétique et Environnemental (AEE) qui préconise l'agencement des travaux pour rénover son logement en Basse Consommation énergétique. ➔

Plan 100 000 logements

Déployer : Au plan territorial, en conventionnant avec les collectivités locales des objectifs quantitatifs et qualitatifs de rénovation d'ici 2020 basé sur l'AEE et déployant des guichets uniques d'information : les Espaces Info Energie ; Au plan professionnel, en formant des professionnels à l'AEE, des apprentis et lycéens, des demandeurs d'emploi et des salariés en bâtiment à l'isolation performante.



Plan 100 000
logements

NORD-PAS DE CALAIS

Périmètre du Plan 100 000 logements

Le Plan concerne toute la région Nord-Pas de Calais et se décline localement par des conventions d'objectifs et de moyens avec les intercommunalités et les grands bailleurs.

Il concerne tous les propriétaires privés ou publics de logements individuels et à terme collectifs et mobilise tous les acteurs du logement :

- Collectivités locales, l'Etat, l'Union Européenne,
- Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, Agence Régionale des Habitations à Loyers Modérés
- Bailleurs privés et sociaux,
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Fédérations Professionnelles du Bâtiment et Bureaux d'études d'ingénierie thermique,
- Lycées professionnels, Centre de Formation des Apprentis et les centres de Formation professionnelle,
- Les financeurs privés (banques...) et publics (Caisse des dépôts et consignations...),
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (auto-réhabilitation...)

Financer : en subventionnant les propriétaires à faibles revenus et en contractualisant avec trois banques des prêts bonifiés respectant le cahier des charges 100 000 logements.

Généraliser : En créant en 2015 un Tiers Investisseurs mobilisant des moyens publics et privés qui avancera les fonds des travaux sur une longue durée et se paiera sur les économies d'énergie réalisées, à terme celui-ci pourrait assurer l'organisation des travaux.

On sort ainsi du système de subvention direct et on ouvre la rénovation énergétique à tous, dont les propriétaires pauvres. C'est l'outil de la généralisation pour rénover 1 400 000 logements d'ici 2050.

En 2014, le Conseil régional consacrera 7.5 M€ dans la montée en puissance de ce Plan dont la mobilisation de la filière bâtiment (3.5M€), la réalisation d'Audits énergétiques et environnementaux - AEE (2,0M€). Déjà 3.3M€ ont déjà été affectés aux aides pour les ménages les plus modestes.

Cas concret :

Des corons rénovés sur Douai : la facture chauffage a été divisée par 4 passant de 1200€/an à 300€/an soit 900€ d'économies.

Points de vigilance, perspectives

Faire reconnaître au plan national l'AEE comme audit de référence éligible au crédit d'impôts.

Mobiliser, en période d'argent rare, **les fonds** publics et privés pour initier le Tiers Investisseurs.

Stabiliser au plan législatif le statut juridique du **Tiers Investisseurs** en concurrence avec les privilèges du milieu bancaire.

Pour en savoir plus...

Emmanuel Cau, Vice Président Aménagement du territoire, Environnement et Plan climat
emmanuel.cau@nordpasdecals.fr

Cyrille Pradal, assistant d'Emmanuel Cau
cyrille.pradal@nordpasdecals.fr / 03.28.82.56.07